



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le 8 août 2022, à 19 h, au Centre récréatif Jean-Guy Houle, 151 rue Gamelin.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations suivantes:

Dérogation 2022-04

Nature de la demande : Demande afin de rendre conforme l'agrandissement d'un bâtiment accessoire à 1 mètre de la ligne latérale.

Raison : Fermer une galerie existante derrière le garage afin de la convertir en serre.

Dérogation demandée : Rendre conforme un bâtiment accessoire existant à 1 mètre de la ligne avant alors que la norme est de 1,5 mètres.

Identification du site concerné : 700 Montée d'Enseigne – Lot 4 174 888 – Zone 165-R.

Dérogation 2022-05

Nature de la demande : Permettre la construction d'une clôture d'une hauteur de 1,25 mètres dans la marge avant du lot.

Raison : Risque pour la sécurité physique des enfants, des animaux et des biens du propriétaire.

Dérogation demandée : Autoriser la construction d'une clôture haute de 1,25 mètres dans la marge avant alors que la norme est de 1 mètre.

Identification du site concerné : 876 1^{ière} Avenue – Lot 4 174 453 – Zone 122-CR.

Dérogation 2022-06

Nature de la demande : Permettre l'agrandissement du bâtiment principal à une distance de 1 mètre de la marge latérale.

Raison : Augmentation de la surface habitable.

Dérogation demandée : Agrandissement, par l'arrière, du bâtiment principal existant qui se retrouve à une distance de 1 mètre de la ligne de lot latérale alors que la norme est de 2 mètres.

Identification du site concerné : 985 2^{ième} Avenue – Lots 4 174 454 – Zone 126-CR.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de la séance du conseil ou par écrit. Tout commentaire pourra être adressé par écrit (200, rue Principale, Sainte-Anne-de-la-Pérade, QC G0X 2J0) ou par courriel, à dg@sadlp.ca, avant le 8 août 2022, 14 h.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 22 juillet 2022.

Jacques Taillefer,
Directeur général/greffier-trésorier